



Formation professionnelle initiale à l'Etat de Fribourg

Journée d'accueil des nouveaux apprenti-e-s et des stagiaires 3+1 2024



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Table des matières

Les trois lieux de formation	3
Tes droits et devoirs	4
L'organisation de l'Etat de Fribourg	6
Office des poursuites - c'est quoi les dettes ?.....	15
10 conseils pour éviter un accident	18
En cas de problèmes, vers qui se tourner ?.....	19
Le travail et moi	20
Sites web utiles	22
Contact	24

Les 3 lieux de formation

1. Ecole professionnelle



En se rendant 1 à 2 jours par semaine à l'école professionnelle, les apprenti-e-s acquièrent la formation scolaire. En marge du programme de cours, l'école leur offre également des cours d'appui et des cours facultatifs. Des évaluations périodiques s'y déroulent ainsi que la préparation à la partie scolaire de l'examen final.

2. Cours interentreprises



Les **cours interentreprises** (CIE) sont un complément à la pratique professionnelle et à la formation scolaire. Ces cours se déroulent sous forme de modules de quelques jours. Les compétences professionnelles y sont contrôlées. Les CIE, tout comme la partie entreprise, préparent les apprenti-e-s et les stagiaires 3+1 à la partie professionnelle de l'examen final.

3. Entreprise formatrice



L'**entreprise formatrice** (= les différents services et établissements de l'Etat de Fribourg) permet aux apprenti-e-s ainsi qu'aux stagiaires 3+1 d'acquérir une pratique professionnelle, sur la base d'un programme de formation et d'objectifs d'apprentissage ou de stage. Plusieurs évaluations des prestations et du comportement doivent se faire durant chaque année d'apprentissage. La pratique prépare les apprenti-e-s et les stagiaires à la partie professionnelle de l'examen final.

Tes principaux droits



Programme de formation

Remis par le/la formateur-trice, le programme de formation décrit notamment où et à quel moment tu dois atteindre tes objectifs d'apprentissage ou de stage.

Encadrement de qualité

Le/la formateur-trice est tenu-e de t'offrir un encadrement de qualité. Il/elle peut déléguer certaines activités d'encadrement à une autre personne qualifiée ou à un-e apprenti-e expérimenté-e.

25 jours de vacances

Tu as droit à 25 jours de vacances payées par année.

Salaire

Ton salaire augmente chaque année. Le 13^e salaire est versé en deux temps : juin et décembre.

Formation continue

L'Etat de Fribourg t'offre un programme de formation continue : www.fr.ch/form

Accident

Dès ton premier jour de travail jusqu'à la fin de votre contrat (+ 30 jours) tu es assuré-e-s pour les accidents professionnels et non-professionnels. Tant que tu es sous contrat d'apprentissage à l'Etat de Fribourg, tu peux résilier ta couverture accident auprès de ta caisse maladie. En cas d'accident, ton **salaire** est garanti :

- > 3 mois (1^{ère} année d'apprentissage)
- > 6 mois (2^e année)
- > 9 mois (3^e année)
- > 12 mois (4^e année)

N'oublie pas de réactiver ta couverture accident auprès de ta caisse maladie à la fin de l'apprentissage, si tu n'as pas de nouvel employeur.

Certificat de travail

A l'issu de ta formation, tu recevras un certificat de travail de la part de ton employeur.

Tes principaux devoirs



Secret de fonction

Tu dois manipuler les données personnelles ou sensibles avec précaution et les transmettre uniquement aux personnes autorisées. En cas de doute, demande conseil à ton/ta formateur-trice.

Usage d'Internet

L'utilisation d'Internet sur la place de travail est réservée à des fins professionnelles. Son utilisation à des fins privées doit être limitée.

Heures de travail

Tu dois réaliser 42* heures de travail par semaine réparties sur 5 jours, soit 8 heures et 24 minutes par jour. La participation aux cours à l'école professionnelle ainsi qu'aux cours interentreprises compte comme temps de travail.

* *attention* : le temps de travail hebdomadaire peut varier selon les métiers. Par exemple, les agriculteur-trice-s travaillent 46 heures par semaine.

Comportement

Tu es tenu-e d'adopter en tout temps un comportement digne de confiance et respectueux vis-à-vis de ton employeur et de tes collègues, y compris sur les réseaux sociaux.

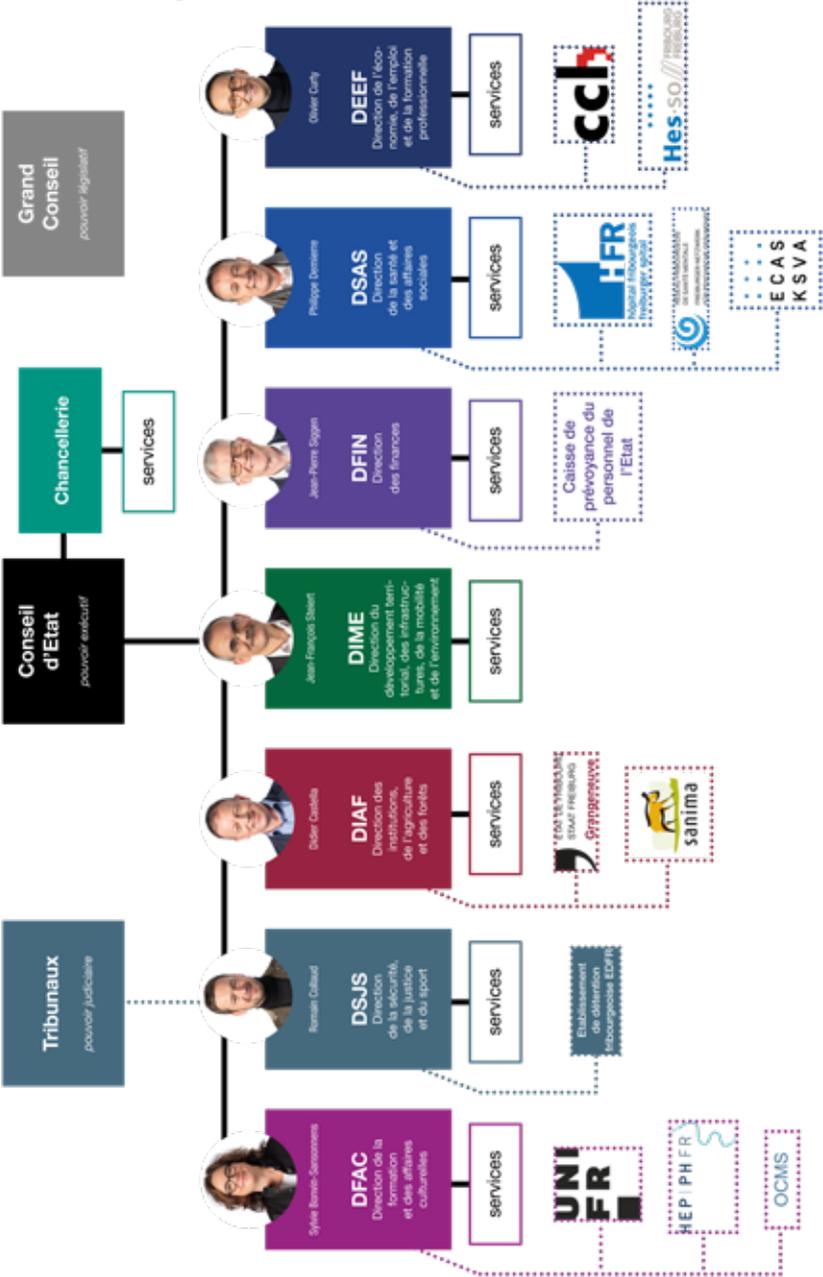


Tu trouveras toutes les informations dans le *Guide pour les personnes en formation à l'Etat de Fribourg* :

www.fr.ch/apprentissage

Organisation de l'Etat de Fribourg

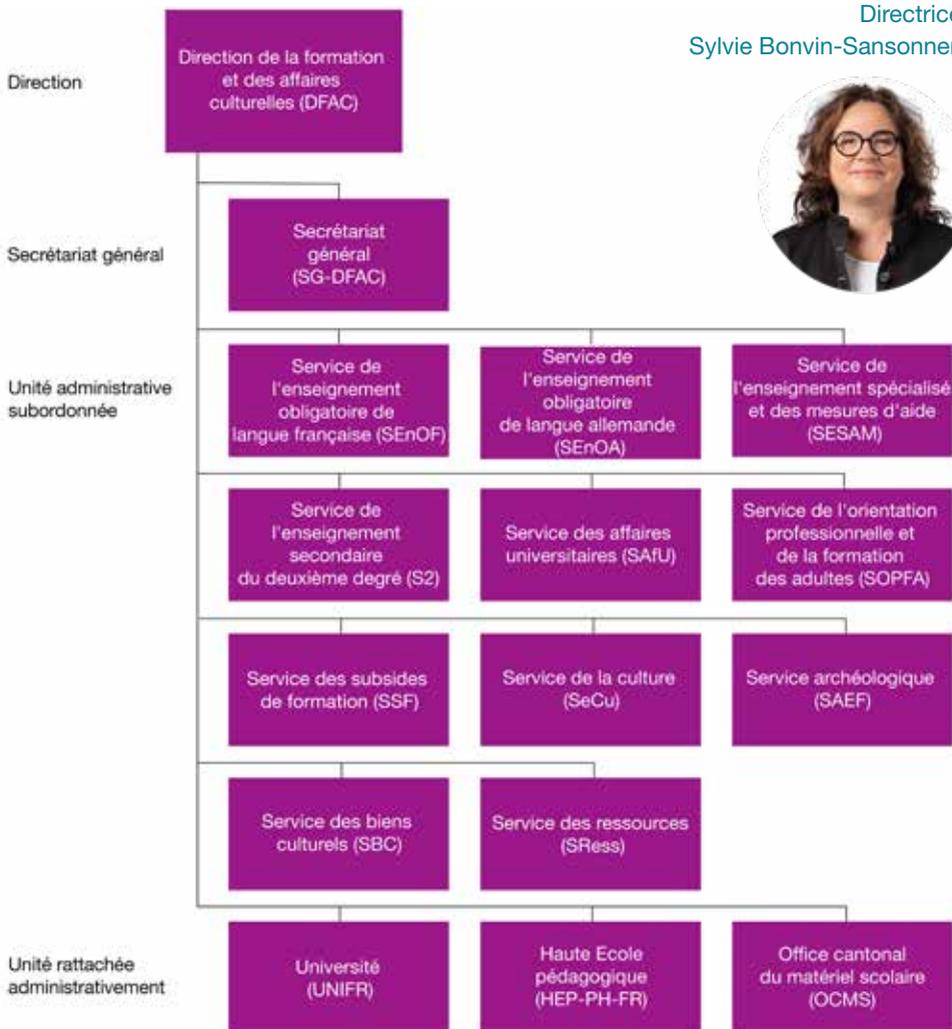
L'Etat de Fribourg – vue d'ensemble



Organisation de l'Etat de Fribourg

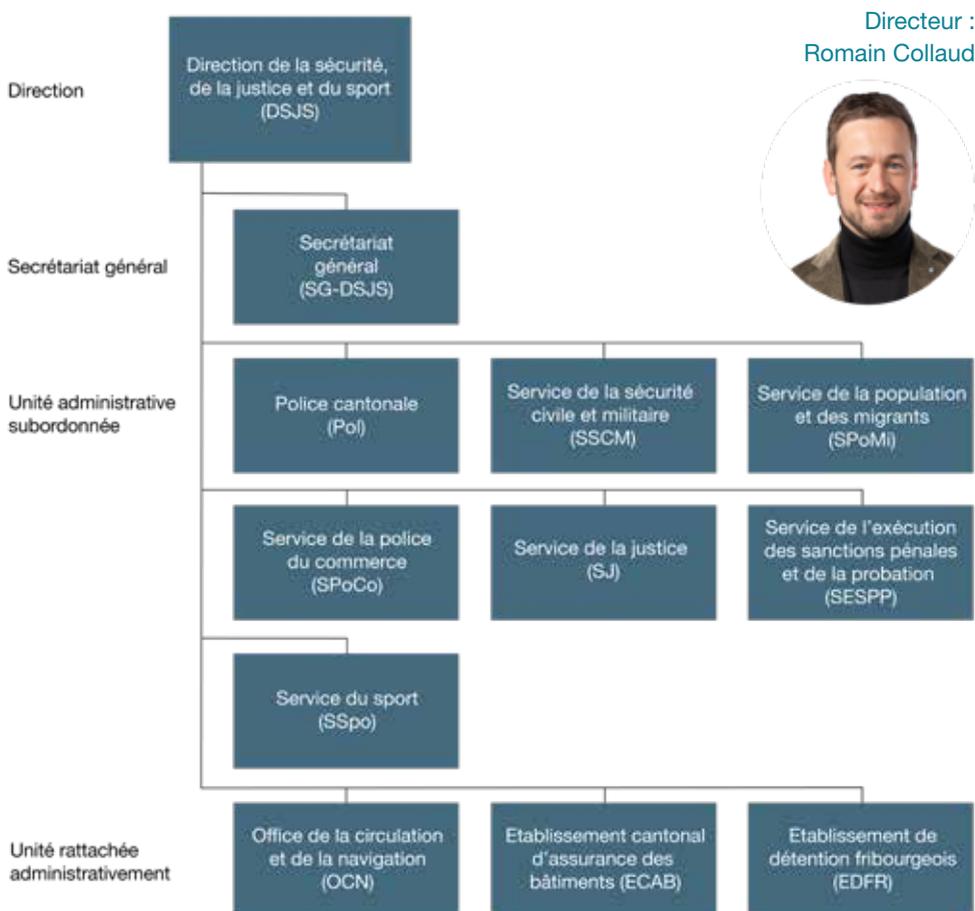
Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC

Directrice :
Sylvie Bonvin-Sansonnens



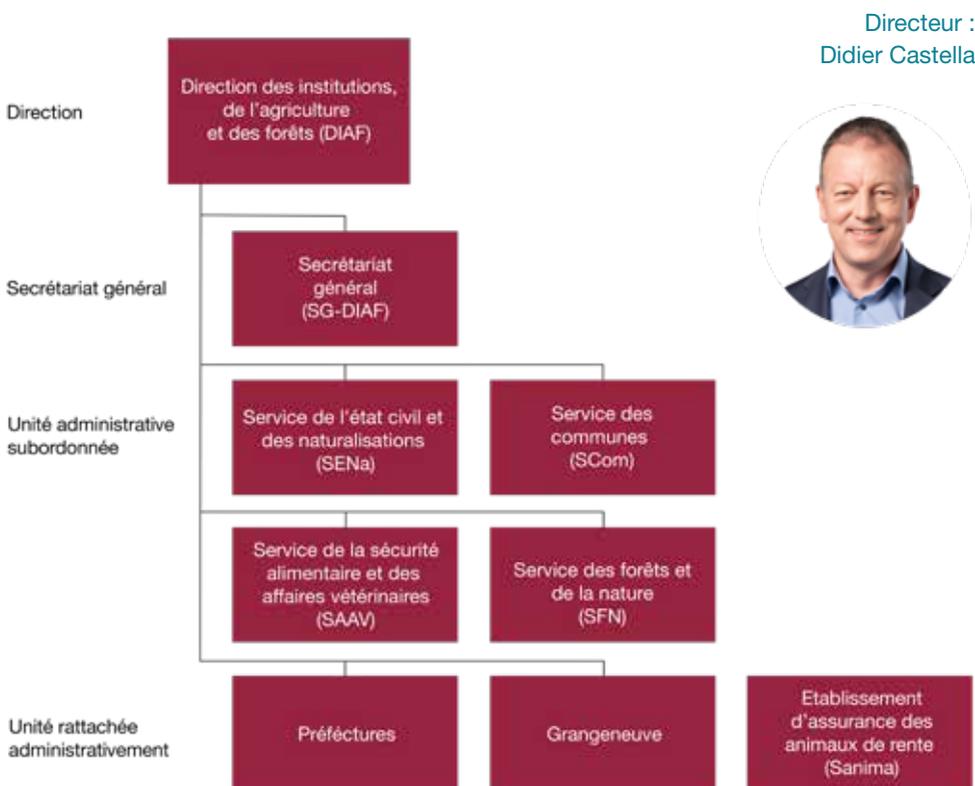
Organisation de l'Etat de Fribourg

Direction de la sécurité, de la justice et sport DSJS



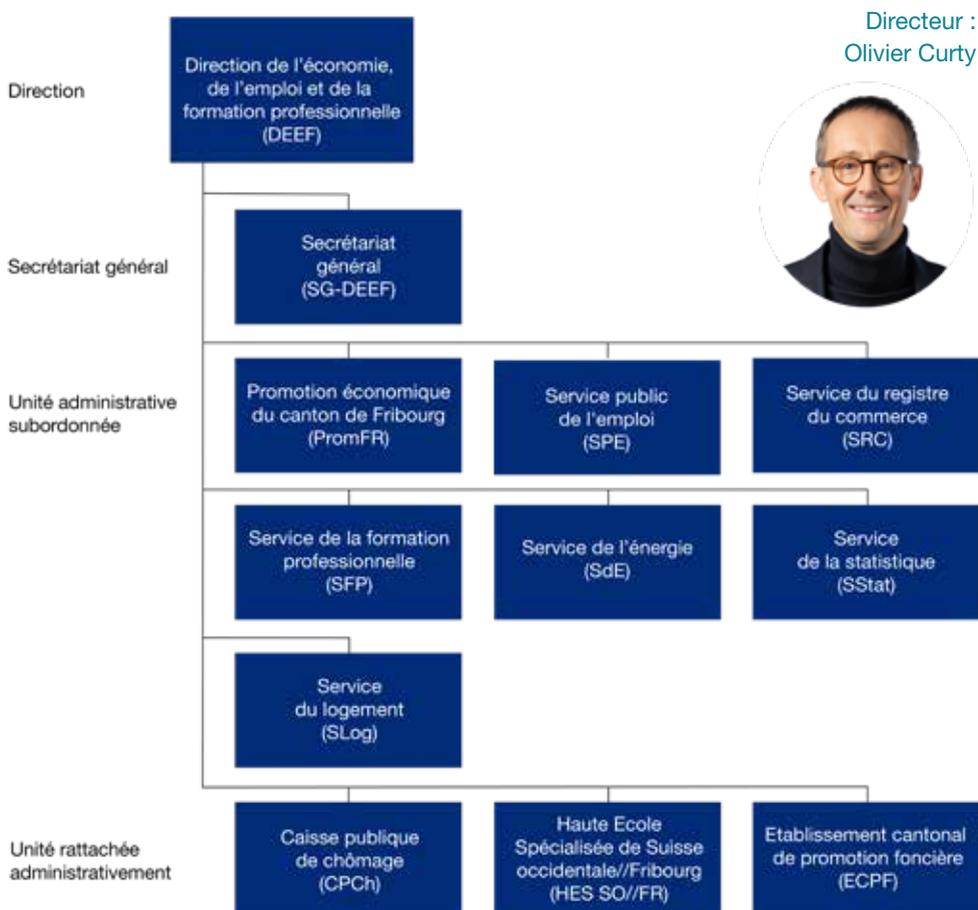
Organisation de l'Etat de Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF



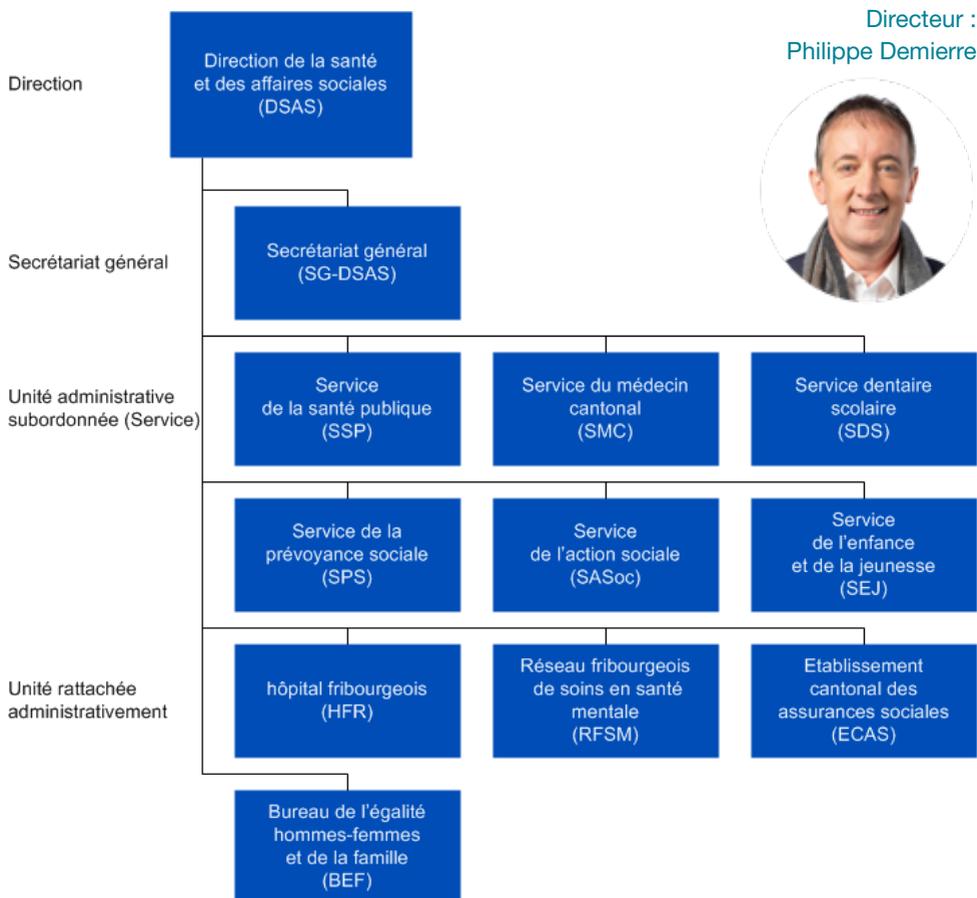
Organisation de l'Etat de Fribourg

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF



Organisation de l'Etat de Fribourg

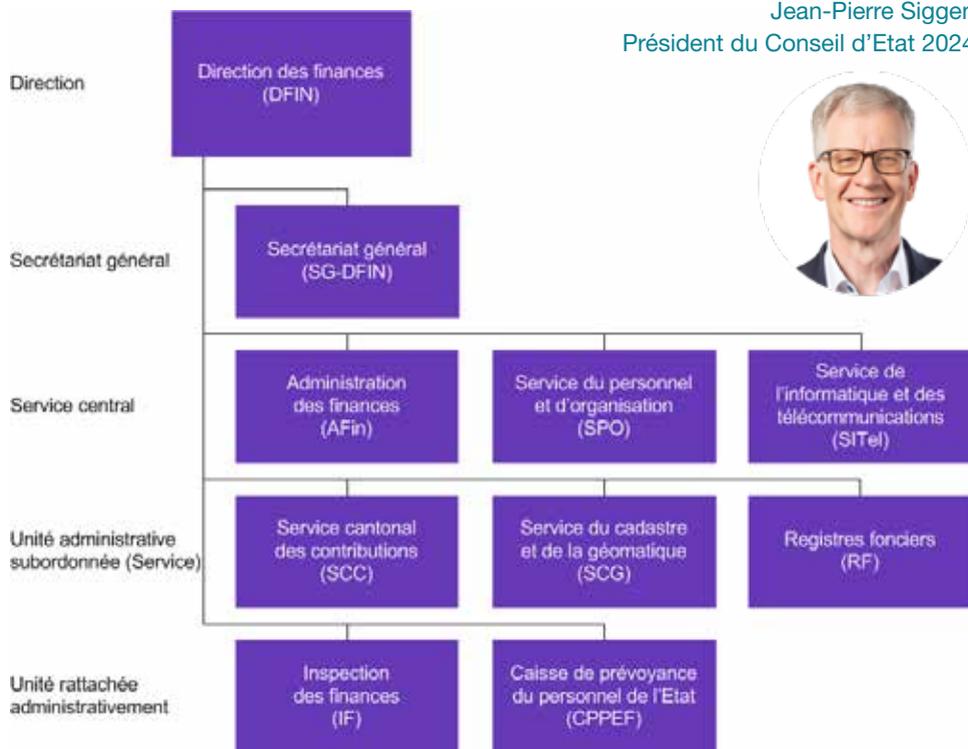
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS



Organisation de l'Etat de Fribourg

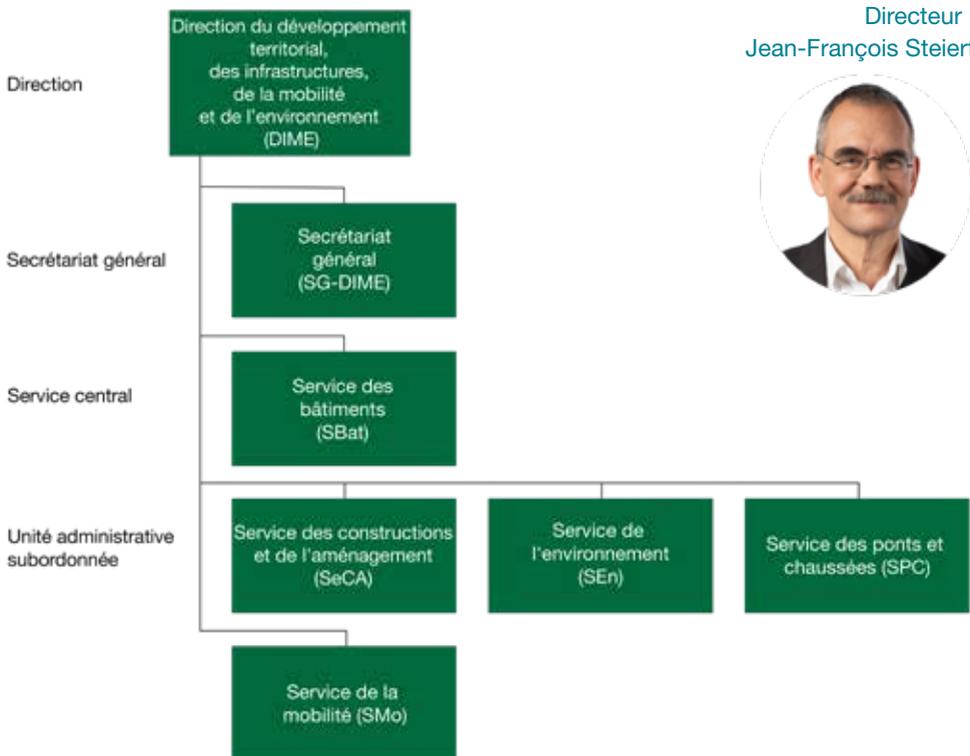
Direction des finances DFIN

Directeur :
Jean-Pierre Siggen
Président du Conseil d'Etat 2024



Organisation de l'Etat de Fribourg

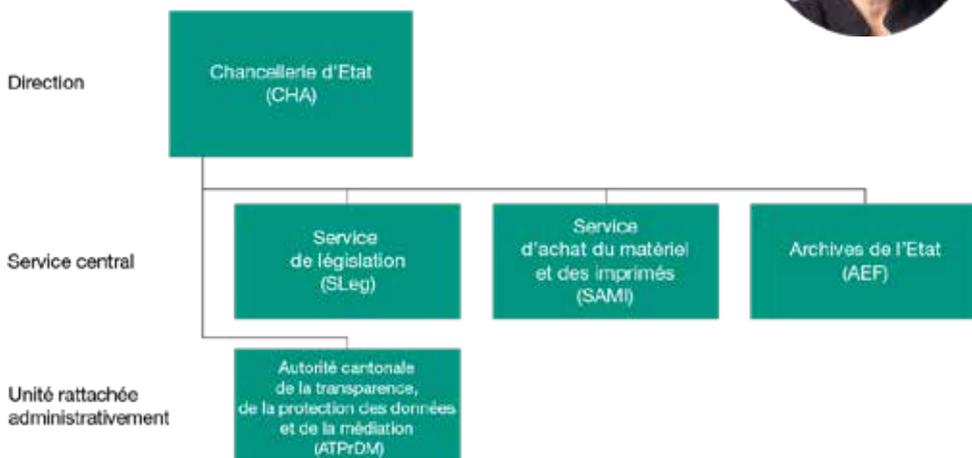
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME



Organisation de l'Etat de Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA

Chancelière d'Etat :
Danielle Gagnaux-Morel



Office des poursuites



C'est quoi les dettes ?

Le rôle de l'Office des poursuites

L'Office des poursuites (OPF) est une institution officielle régie par l'Etat, à laquelle le créancier s'adresse quand il veut obliger son débiteur* à payer sa dette. L'OPF doit concilier autant que possible les intérêts du débiteur et du créancier.

** une personne qui doit une somme d'argent, souvent empruntée, à une autre (son créancier ou crédi-teur) et qui, par conséquent, porte une dette envers celle-ci*

Les statistiques des 12-18 ans

- > 25% des jeunes ont des dettes
- > les jeunes consomment pour 600 millions de francs par année en Suisse
- > 17% des jeunes sont des acheteurs compulsifs
- > la dette moyenne s'élève à 500.- francs
- > 80% des personnes surendettées ont contracté leur première dette avant 25 ans (50% entre 18 et 25 ans)

Les conséquences

Une inscription à l'Office des poursuites peut poser des difficultés liées à :

- > l'emploi
- > l'appartement
- > les cartes de crédit / le leasing auto
- > les commandes d'habits, etc.

**« Les dettes sont comme des rats sur un bateau sans chat...
ça dévore un bateau en un rien de temps »**

Pierre Djada Lacroix - *La Troisième Marche*

Office des poursuites



Le minimum vital

Définition

Le minimum vital est le montant, laissé au débiteur et à sa famille chaque mois, qui tient compte uniquement des dépenses indispensables. La somme qui dépasse le minimum vital est saisie au débiteur :

$$\text{revenu} \div \text{minimum vital} = \text{saisie}$$

Dépenses indispensables

- > base mensuelle
- > loyer
- > assurance maladie (subsidés)
- > frais de déplacement

Dépenses pas incluses dans le minimum vital

Toutes les dépenses qui ne sont *pas* jugées indispensables pour vivre :

- > crédits
- > natels
- > impôts
- > vacances, etc.

Quelques conseils

- > Calculez votre budget
- > Freinez vos goûts de « luxe »
- > Evitez de dépenser plus que votre avoir
- > Evitez les crédits
- > Faites des achats utiles
- > Economisez - Epargnez

Office des poursuites



Parler d'argent

Maintenant j'ai un salaire ! Qui paie quoi ?

« Lorsque l'enfant vit en ménage commun avec ses père et mère, ceux-ci peuvent exiger qu'il contribue équitablement à son entretien. »

Code civil suisse, art. 323 al. 2

Calculer ses impôts futurs

- > Afin d'éviter toute surprise il convient de payer des acomptes dès que l'on touche son premier « vrai » salaire.
- > Remplir sa déclaration d'impôts et en estimer le montant dans le canton de Fribourg : www.fr.ch/scc et télécharger ensuite « Fri-tax ».
- > Se familiariser avec les impôts (pourquoi doit-on en payer, situations, etc.) : www.impots-easy.ch

Application pour faire ton budget !

BudgetCH

Pour iOS



Pour Android



Etat de Fribourg

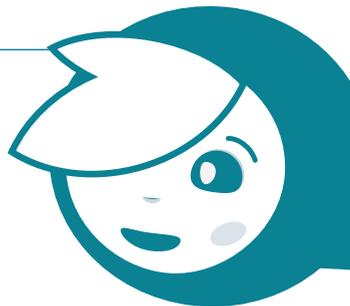
Journée d'accueil des apprenti-e-s et des stagiaires 3+1

10 conseils pour éviter un accident

1. Respecte les règles de sécurité de ton **entreprise formatrice**
2. Utilise toujours les équipements de **protection individuelle** requis
3. Respecte les règles vitales dans ton **métier**
4. N'utilise que des équipements de travail pour lesquels tu as reçu des **instructions**
5. **Organise-toi** et prévois assez de temps
6. En cas de doute – **pose des questions** !
7. Ne te laisse **pas distraire** durant le travail
8. Sois **bien reposé-e** quand tu viens au travail
9. Pas d'**alcool** ni de **drogues** avant d'aller au travail
10. En faisant du **sport**, adopte un comportement à éviter les accidents



En cas de problèmes, vers qui se tourner ?



1. Formateur-trice en entreprise

Ton/ta formateur-trice est ta personne de référence.
Il/elle peut t'aider dans la recherche d'une première solution.

2. Chef-fe de service

Dans un second temps, si tu n'as pas réussi à résoudre le problème avec l'aide de ton/ta formateur-trice, ton/ta chef-fe de service se tient également à ta disposition.

3. Le Service du personnel et d'organisation

La personne responsable de la formation des apprenti-e-s et des stagiaires 3+1 se trouve au Service du personnel et d'organisation. Elle répondra volontiers à toutes tes questions en lien avec ta formation.

Service du personnel et d'organisation SPO

Rebecca Zannin

Responsable de la formation professionnelle initiale à l'Etat

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T + 41 26 305 51 12

rebecca.zannin@fr.ch

4. Case management

Le Case Management est une mesure gratuite de soutien social et d'orientation professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle.

case.management@edufr.ch



Le travail et moi



Autonomie

Le monde du travail est parfois complexe et ambigu. Prendre des initiatives réfléchies te permettra de gagner rapidement en indépendance et de faire face à de nombreuses situations professionnelles. Initiative et créativité sont appréciées et recherchées par les employeurs.

Pour commencer à développer ton autonomie : sois impliqué-e dans tes tâches quotidiennes, cultive ton envie d'apprendre et ta curiosité (au travail et à l'école), fais des propositions d'amélioration, pose des questions – pour mieux comprendre le sens de ton travail ou si tu ne comprends pas ce qu'on attend de toi.

Communication

Une bonne communication permet d'établir des relations saines avec les autres, mais aussi d'exprimer tes états internes (joie, anxiété, colère, tristesse, frustrations, etc.).

Si tu n'es pas sûr-e de comprendre ce qu'on attend de toi – demande des clarifications, ou reformule ce que tu as entendu pour vérifier que tu sais exactement ce que tu dois faire.

Certaines situations sont plus sensibles que d'autres, et il est important de pouvoir exprimer son ressenti à ces moments aussi (calmement, si possible 😊).

Le travail et moi



Motivation

Un parcours d'apprentissage peut être fait de hauts et de bas, voire de surprises inattendues. Il est parfois difficile de garder sa motivation intacte. Quoi qu'il arrive, ne baisse surtout pas les bras. Garde en tête ton objectif et persévère ! Prendre du recul peut t'aider à trouver des solutions. Et si tu as des difficultés – fais-toi accompagné-e par une personne de confiance le temps nécessaire.

Respect

La politesse et la ponctualité sont les composantes de base du respect. De même, sois ouvert-e aux différences d'opinion, aux convictions et aux orientations personnelles de chacun-e, même si tu ne partages pas certains avis. Le respect va dans les deux sens : respecte les autres, mais veille à ce que tu sois également respecté-e en retour !

Responsabilité

A l'Etat de Fribourg on compte sur toi et sur ton travail, car tu représentes désormais ton employeur, à l'interne comme auprès des citoyens et citoyennes. Le fondement d'un comportement responsable est l'intégrité : sois digne de confiance dans l'exécution de tes tâches et sois honnête en toute occasion, même quand tu commets des erreurs (cela arrive à tout le monde !).

Sites web utiles

Apprentissage à l'Etat de Fribourg

- > Informations relatives à la formation professionnelle initiale à l'Etat de Fribourg :

www.fr.ch/apprentissage

- > Programme de formation continue des apprenti-e-s et des stagiaires 3+1 :

www.fr.ch/form

Santé et sécurité au travail

- > Ergonomie au bureau :

www.ekasbox.ch

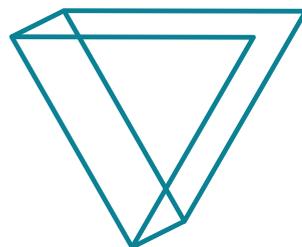
- > Groupement polysportif de l'Etat de Fribourg :

www.gpef-fr.ch

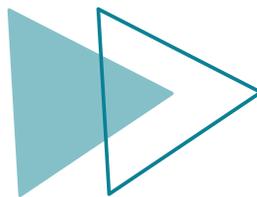
- > Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS :

www.fr.ch/dsas/cfss

- > Apprentissage en toute sécurité :



Sites web utiles



Gérer son économie

- > Informations relatives aux situations d'endettement et des adresses des services :

www.dettes.ch

- > Informations relatives au budget :

www.budgetberatung.ch

- > Informations générales, y compris sur l'argent et les assurances :

www.ciao.ch

Office des poursuites

- > Site officiel de l'Office des poursuites dans le canton de Fribourg :

www.fr.ch/opf

Autres liens utiles

- > Service de la formation professionnelle (SFP). Toutes les informations utiles durant l'apprentissage :

www.fr.ch/deef/sfp/pendant-lapprentissage

- > Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (stage 3+1) :

www.fr.ch/dics/s2

- > Pour toutes les questions concernant les places d'apprentissage, les professions et les formations :

www.orientation.ch

Contact

Service du personnel et d'organisation SPO

Développement du personnel

et de l'organisation DPO

Rue Joseph-Piller 13

1701 Fribourg

T + 41 26 305 51 12

www.fr.ch/apprentissage

spo-dpo@fr.ch

